

## SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

### COMPTE RENDU

### COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2012

A la Salle polyvalente de Villars les Dombes à 20 h 30

L'an deux mille douze, le 10 octobre, le Comité syndical réuni à Villars les Dombes, après convocation légale en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012, sous la présidence de Monsieur Christophe MEGARD, Président.

**Etaient présents :** Noël TEPPE, Michel SAINT CYR, Fabyen RIGOTTO, Jean-Louis CONTI, Jean Paul GUILLOT, Frédéric CHEVALIER, Christophe MEGARD, Yves CLAYETTE, Georges Laurent HYVERNAT, Martial TRINQUE, Solange DUMAS, Michel BOISSON, Jean-Gabriel FAUVET MESSAT, Manuel LEAL, Anne Marie BOUCHY, Gilles DUBOST, Jean-Luc COLZART, Robert DEPLATIERE, Philippe THENON, Marc TATON, Edouard BREVET, Serge VARVIER, Jacky NOUET, Robert GIVRE, Jean-François MORELLET, Pierre PETIOT, Roland LIEVRE, Philippe LODATO.

**Etaient également présents :** Robert BOUCHY, Christine GONNU, Michel GADIOLET, Robert LAPALU, Pascal SCHIAVINI, Pierre MILLET, Claude BOUVIER, Christian MANAUT, Christèle JOSSERAND, Georges FAVERJON, Alice PROST (chargée de mission du syndicat), Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat), Véronique GELIN (secrétaire, comptable).

**Etaient excusés :** Gérard MONTARD, Nicole NAVARRO, Jean-Michel LUX, Robert LAGRANGE, Guy MORILLON, Gérard MAURER, Muriel LUGA GIRAUD, Roger THIVOLLE, André PHILIPPON, Jean-Pierre CHAMPION, Maurice VOISIN, Lucette LEVERT, Patrice MARTIN.

Monsieur MEGARD fait procéder à l'appel des membres présents. Le quorum étant atteint, Monsieur MEGARD ouvre la séance.

Monsieur Noël TEPPE est nommé secrétaire de séance.

**Début de la réunion : 20 h 35**

## **1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL**

---

Le compte rendu du Comité Syndical du 10 mars 2012 a été joint à la convocation du comité syndical du 10 octobre 2012. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Monsieur MEGARD demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

Monsieur LODATO demande à ce que Monsieur LIEVRE soit rajouté dans la liste des excusés.

Aucune autre observation n'étant faite, le compte rendu du comité syndical du 10 mars 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2 – ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU**

---

Monsieur MEGARD explique que Monsieur Baptiste LAURENT a démissionné en tant que délégué titulaire du syndicat pour des raisons professionnelles, acté par délibération du 30 juillet 2012 par la commune de Guéreins. Il a été remplacé par M. Manuel LEAL. Monsieur LAURENT étant également membre du bureau, le poste de 4<sup>ème</sup> vice-président au bureau est désormais vacant.

En effet l'article 8 des statuts du syndicat prévoit que le bureau soit constitué de 9 membres le plus représentatif possible de la diversité du territoire. Il est également stipulé dans la délibération n°08.20 du 28 avril 2008 du syndicat que le 4<sup>ème</sup> vice président représente les petites rivières affluents de la Saône.

Par conséquent, Monsieur MEGARD propose de procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein du bureau qui aura les fonctions de 4<sup>ème</sup> vice-président.

Monsieur le président propose la candidature de monsieur Manuel LEAL pour occuper les fonctions de 4<sup>ème</sup> vice-président.

Aucun autre élu n'est candidat pour occuper ces fonctions.

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

Nombre d'inscrits : 40

Votants : 28

Blanc : 0

Suffrages exprimés : 28

Manuel LEAL ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, celui-ci a été élu 4<sup>ème</sup> Vice Président.

## **3 – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC SUR LES ZONES HUMIDES**

---

Monsieur MEGARD rappelle qu'un stagiaire a été recruté pour une période de 6 mois pour réaliser un diagnostic fonctionnel des deux zones humides de la Chalaronne à St Etienne/Chalaronne et du Vernay sur la Calonne. Ce dernier ayant pour objectif l'élaboration d'un plan de gestion de chacune de ces zones.

Ainsi la biodiversité, la qualité de l'eau, le fonctionnement hydraulique, mais aussi les activités humaines ont été recherchés et décrits.

Il ressort de ce diagnostic que ces 2 zones humides ont une biodiversité ordinaire : seules quelques espèces protégées ont été rencontrées. Les analyses d'eau réalisées montrent qu'elles participent fortement à l'épuration de l'eau et à l'abattement des pollutions azotées et phosphorées. De par leur taille et leur localisation elles contribuent à l'expansion naturelle des inondations et protègent en partie respectivement les bourgs de St Etienne/Chalaronne et Guéreins. Elles sont des lieux privilégiés pour la pratique de la pêche, de la Chasse et de la promenade. A ces différents titres, il est important de les préserver et d'en améliorer leur fonctionnement.

Les principales sources de perturbations proviennent des différents barrages, des plantations de peupliers et des systèmes de drainage associés.

Le stagiaire Pierre PEYRARD a élaboré dans le cadre de sa mission, différentes propositions de mesures de gestion notamment liées aux barrages ou seuils en enrochement.

Faute de temps, il n'a pas pu aller plus loin dans les investigations et notamment faire les levés topographiques qui permettraient de chiffrer et juger de la pertinence de ces mesures. Outre de la modélisation hydraulique qui ne peut être confiée qu'à un bureau d'étude, il reste encore quelques semaines de terrain pour l'élaboration d'un plan de gestion abouti et chiffré.

L'ensemble des résultats sont commentés par Alice PROST à l'aide de la présentation jointe. Pour aller plus loin, Le rapport de stage complet est disponible en téléchargement sur le site internet du syndicat [www.syndicat-territoires-chalaronne.com](http://www.syndicat-territoires-chalaronne.com).

#### 4 – CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL

Comme vient de l'expliquer Alice, Pierre PEYRARD a bien avancé dans l'élaboration des plans de gestion des zones humides. Il reste cependant encore à arbitrer certaines propositions techniques par des mesures de terrain et surtout à chiffrer et hiérarchiser ces propositions. De ce fait, le bureau propose de laisser poursuivre Pierre PEYRARD dans sa mission pendant 2.5 mois supplémentaires dans le cadre d'un CDD de mi-octobre à fin décembre. Sa rémunération nette serait autour de 1500 € net pour 35h/semaine. Le coût total de l'opération serait de 6 635€ financée à 80% le montant restant à charge pour le syndicat serait de 1327 €.

Le Président soumet cette proposition au Comité Syndical,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la création d'un emploi occasionnel d'ingénieur à compter du 15/10/2012 pour une durée de 2 mois et demi.

FIXE le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous à compter du 15 octobre 2012

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine

DECIDE que la rémunération correspondra au 2<sup>ème</sup> échelon de l'échelle indiciaire des ingénieurs (IB 430 – IM380)

CHARGE le Président à procéder à la déclaration de création du poste, engager les démarches et les dépenses nécessaires pour pourvoir ce poste aux conditions susmentionnées ;

HABILITE le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau RMC, du Conseil Régional Rhône-Alpes et du Conseil Général de l'Ain, au taux selon leurs modalités normales d'intervention,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Filière	Grade et cadre d'emploi	Emploi exercé	Statut	Période	Durée hebdomadaire de service
TECHNIQUE	1 Ingénieur Ingénieurs (cadre A)	Chargé de mission responsable de structure	Titulaire	Au 15/06/2007	TC (35 heures)
	1 Ingénieur Ingénieurs (cadre A)	Animateur eau/aménagement du territoire	Titulaire	Au 01/07/2011	TC (35 heures)
	1 Ingénieur Ingénieurs (cadre A)	Chargé de mission	Non Titulaire	Du 15/10/2012 Au 31/12/2012	TC (35 heures)
	1 Technicien Technicien (cadre b)	Technicien de Rivière	Non Titulaire	Du 19/01/2009 Au 18/01/2015	TC (35 heures)
ADMINISTRATIVE	1 adjoint administratif principal Adjoint administratifs (cadre C)	Secrétaire-Comptable	Titulaire	Au 15/06/2007	TC (35 heures)

## 5 – TRAVAUX SUR LE BARRAGE DE TALLARD

---

Monsieur MEGARD laisse la parole à Alice qui rappelle en quelques mots l'avancement des travaux :

### En ce qui concerne l'aménagement des berges amont

- Début de chantier 3/09/2012, fin de chantier 14/09/2012
- Abaissement du niveau d'eau pendant la phase chantier – alimentation du canal des Echudes par une pompe
- Retalutage en pente douce et mise en place de boudins d'hélophytes et plantation
- Mise en place d'un enrochement juste avant la prise d'eau des Echudes
- Arasement de l'atterrissement dans le barrage (non prévu au marché, surcoût de 4 322,6 € TTC)

### En ce qui concerne l'automatisation du barrage

- Début du chantier semaine 38 : les vannes seront changées en fin de semaine 42.
- Des dispositifs supplémentaires pour permettre l'affalement et la remontée de la vanne clapet ont été proposés par l'entreprise. Afin de sécuriser l'aménagement il a été décidé de les conduire. Ces derniers ont été évalués à 2870.4 € TTC.

Il restera les plantations à faire cet hiver. Alice présente le bilan financier et précise qu'une décision modificative budgétaire sera nécessaire pour cette opération.

	Montant en € TTC		
	Marché	Avenant	TOTAL
Moeuvre	13812,61		13812,61
Berge amont	22975,26	4322,6	27297,86
barrage	117975,83	2870,4	120846,23
topo	2344,16		2344,16
frais insertion	1320,45		1320,45
<b>Total</b>	<b>158428,31</b>	<b>7193</b>	<b>165621,31</b>

Montant total opération	Payé sur 2011	Reste à payer 2012	Budget 2012	Montant DM
165621.31	6125.91	159495.4	155 500	3 995

Monsieur MEGARD rappelle que cette opération prend beaucoup de temps, car de nombreux problèmes ont du être résolus avec le bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre et les entreprises.

## 6 – PLANTATION DE HAIES 2012/2013

---

Monsieur MEGARD explique que cette année, contre toute attente, un nouvel et dernier appel à projet plantation de haies a été lancé par l'Agence de l'Eau et l'Europe. Au vu des demandes connues, le bureau a souhaité que le syndicat réponde à cet appel à projet même si aucun budget n'avait été inscrit en ce sens en 2012.

Monsieur MEGARD laisse la parole à Yannick pour qu'il présente le détail de la démarche et les projets.

Yannick rappelle que lors de la commission travaux du 3 septembre dernier, les différents projets de plantation ont été présentés : ils représentent 7 141 ml de plantations réparties sur 12 communes :

Commune	Linéaire en ml
Ambérieux en Dombes	512
Bouligneux	307
Bey	201
Dompierre sur Chalaronne	123
Genouilleux	91
Lapeyrouse	419
Saint Didier sur Chalaronne	73
Saint Etienne sur Chalaronne	187
Sainte Olive	2242
Saint Trivier sur Moignans	859
Sandrans	247
Villars les Dombes	1880
<b>Total</b>	<b>7141</b>

Yannick précise que le Rhône Jardin Services 89 921.30€ HT, avec attendues jusqu'à opération n'étant pas inscrite au budget d'investissement 2012, une décision modificative sera nécessaire.

projet a été estimé par pour un montant de des subventions 100% du HT. Cette

La réponse des financeurs devrait être connue fin octobre début novembre.

Un courrier sera envoyé à l'ensemble des communes concernées pour avis sur les distances de retrait par rapport aux routes communales (cartes + courriers).

A l'automne, l'ensemble des DT (Déclaration de projet de Travaux) sera adressée aux gestionnaires de réseaux.

Une consultation des entreprises sera lancée en novembre 2012 pour faire les plantations en tout début d'année.

Monsieur DEPLATIERE demande quelles essences seront choisies. Yannick précise que les haies seront composées d'arbres et d'arbustes d'essences différentes selon un schéma de plantation classique. Des espèces seront proposées et le choix sera fait en accord avec les propriétaires.

Le Président soumet cette proposition au Comité Syndical,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, la participation du syndicat à l'appel à projet plantation de haies pour l'édition 2012-2013,

INSCRIRA aux budgets 2012 les sommes correspondantes,

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau RMC et de l'Europe, au taux selon leurs modalités normales d'intervention,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

## **7 –EMPRUNT A MOYEN TERME**

Monsieur MEGARD rappelle que le syndicat pallie tout au long de l'année à ses problèmes de trésorerie grâce à une ligne de trésorerie ouverte auprès du Crédit Agricole. Jusqu'à cette année, des rentrées suffisantes de subventions associées à des dépenses en travaux faibles sur la fin de l'année permettaient de rembourser cette avance de trésorerie au 31/12 au plus tard et ainsi d'avoir une situation comptable correcte à la fin de l'exercice comptable.

Pour la première fois cette année, le syndicat doit encore payer de nombreux travaux sans recettes équivalentes en face d'ici le 31/12 et ne pourra pas rembourser sa ligne de trésorerie à temps. Il n'en reste pas moins que la réglementation en vigueur impose cette remise à 0. Il faut

donc trouver une solution budgétaire à ce problème. Monsieur MEGARD laisse la parole à Alice pour présenter le détail de la situation et des solutions.

Alice présente le bilan financier à fin 2012 :

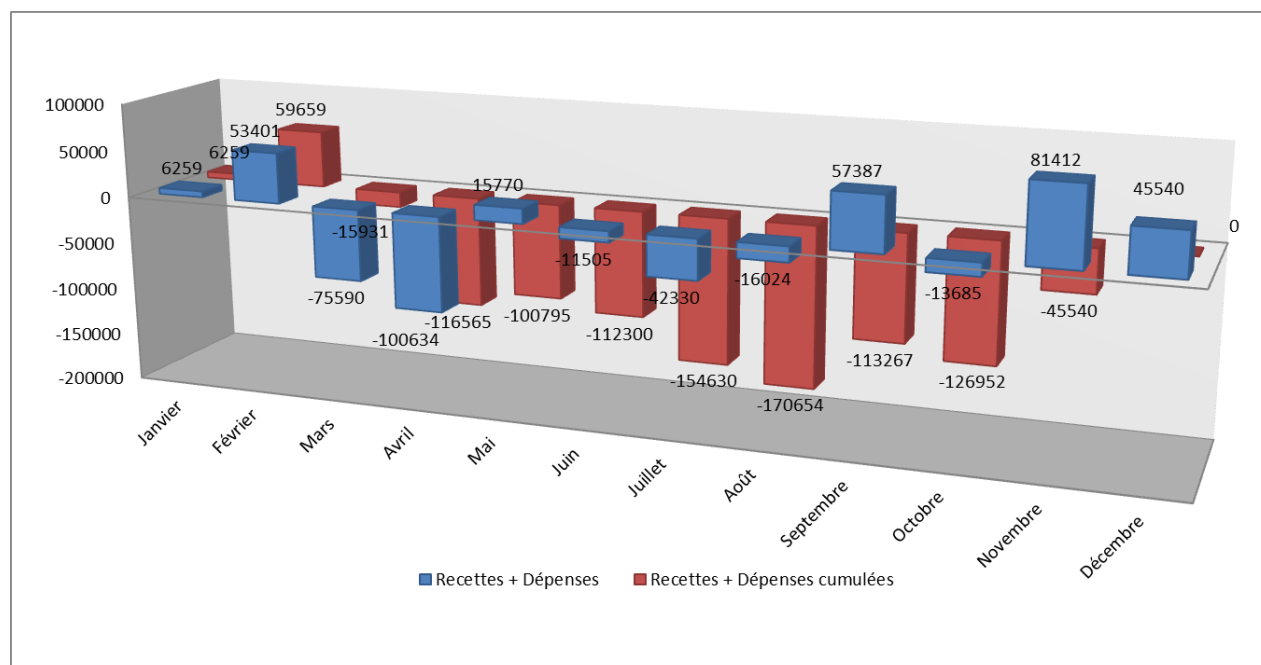
Le besoin de trésorerie au 31/12/2012 sera au moins égal à 227 000 €

#### Plusieurs solutions bancaires :

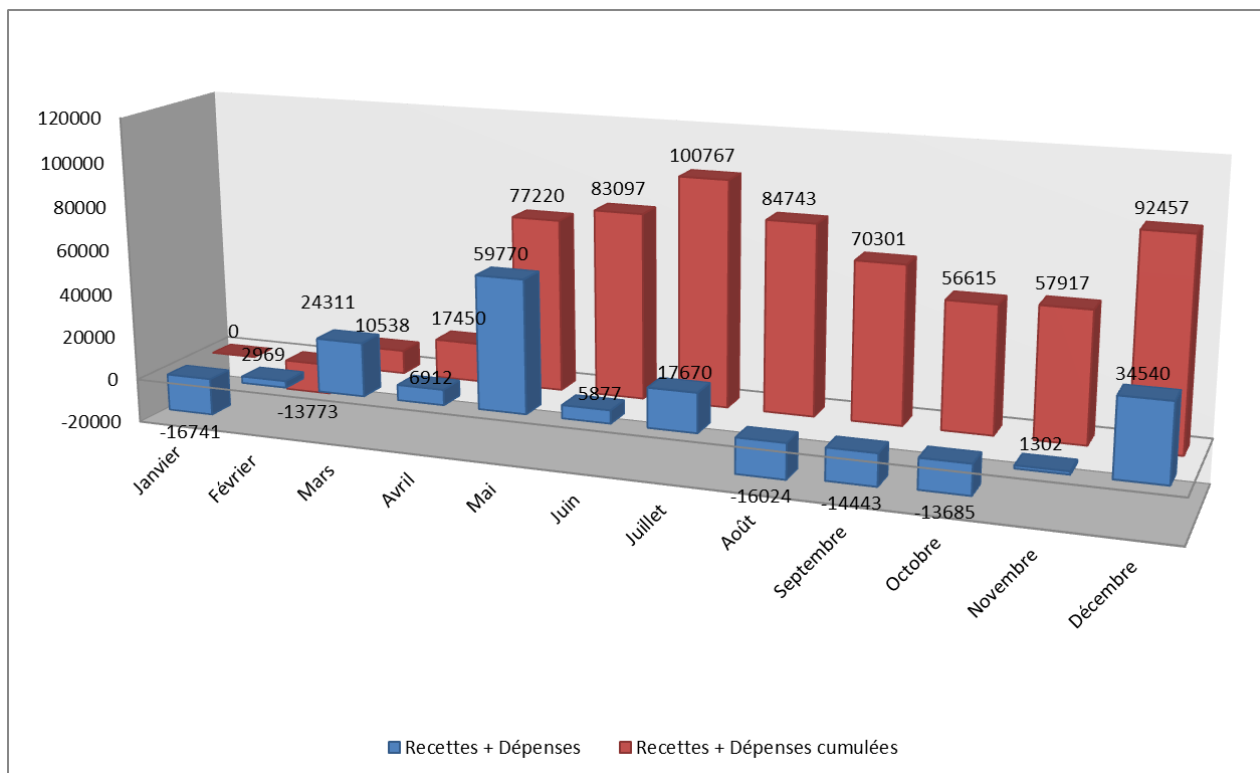
- ↳ Ouverture d'une ligne de préfinancement associée à un emprunt à moyen terme
  - Ligne de préfinancement taux variables indexés sur T4M  
(2,81% = (0,11%+2,7%))
  - Remboursement de l'intégralité au bout d'un an → 11/2013
  - Remboursement possible au fur et à mesure des rentrées d'argent
  - Montant de l'emprunt à moyen terme variable, intérêt à taux fixe 3,63%
  - Ouverture en plus d'une ligne de trésorerie
- ↳ Convertir l'ensemble de la dette en emprunt à court terme (36 mois)
  - Taux fixe 3,63% avec échéance annuelle fixe
  - Pas de questions à se poser à nouveau en novembre 2013
  - Ouverture d'une ligne de trésorerie en plus nécessaire
  - Coût total de l'emprunt sur une base de 250 000 € emprunté : 14 370.95 € avec une échéance fixe au 1/06 d'un montant de 88 149.61€ + 500 € de frais de dossiers

Monsieur MEGARD rappelle que l'engagement du bureau et de la commission finance était de ne pas augmenter les cotisations et de ne pas contracter de dettes sur une durée supérieure à la durée du contrat de rivière.

Alice présente ensuite la situation financière du syndicat fin 2013 et fin 2014 avec l'option de l'emprunt à court terme d'un montant de 250 000€.



Il apparaît que l'année 2013 restera déficitaire une bonne partie de l'année. Un équilibre financier interviendra fin 2013. Pour 2014, la tendance est plutôt sur un bilan positif, sachant que cela reste tout de même du prévisionnel.



Alice explique que finalement le coût des deux solutions est assez équivalent sachant que la ligne de préfinancement a un taux actuel d'intérêt très bas et que cela peut changer.

Monsieur Teppe demande s'il est possible que les subventions soient versées plus tard que prévues. Alice explique que le prévisionnel a été fait sur une simulation la plus pessimiste possible. Elle précise que 5 banques ont été consultées et une seule a répondu.

Le Président soumet cette proposition au Comité Syndical,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

PREND EN CONSIDERATION ET APPROUVE à l'unanimité le projet qui lui est présenté,

DETERMINE comme suit le plan de financement du projet :

Montant des dépenses : 250 000.00 €

Recours à l'emprunt : 250 000.00 €

DECIDE à l'unanimité de recourir aux financements ci-dessous exposés :

**PRET A TAUX FIXE:**

\* Montant : 250 000 Euros \*Taux : 3.63 % Durée : 36 mois

Périodicité des remboursements : **Annuelle**,

Type d'échéances : **Constantes**,

Date de première échéance : 01 /06/2013 ....

Date des échéances suivantes : 01 /06 /2014 et 01/06/2015

PREND L'ENGAGEMENT, au nom du SRTC d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

CONFERE en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur Mégard, agissant en qualité de Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées; et s'engage à soumettre au visa de Mr Le Préfet ou Sous-Préfet, Commissaire de la République, la présente délibération.

## 8 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°3 ET 4

Monsieur MEGARD précise que les décisions budgétaires modificatives présentées ce soir sont le reflet des différents points déjà traités, à savoir :

- l'inscription de nouveaux crédits pour l'appel à projet plantation de haies 2012-2013 et les avenants au marché de Tallard,
- l'annulation d'un certain nombre de recettes d'investissement d'ici cette fin d'année pour équilibrer le budget en vue du recours à l'emprunt
- l'inscription en recette d'un emprunt de 250 000 € ;
- l'inscription de dépenses et de recettes supplémentaires de fonctionnement pour la création du poste de 2.5 mois de Pierre Peyrard.

Afin de ne pas voter un budget en déséquilibre, il a été enlevé les subventions qui ne seront pas versées avant fin 2012. L'emprunt équilibre les dépenses en plus et les recettes en moins.

### DM N° 3 : Crédits supplémentaires

	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
<u>Section d'investissement</u>			
<b>Dépenses</b>			
• <i>Chapitre 23 : Immobilisations en cours</i>			
Compte 2318 : travaux en cours			
- Opération 137 : Appel à projet Plantation de haies 2012/2013	0 €	+ 107 546.00 €	107 546.00€
- Opération 109 : Automatisation Tallard	155 500.00€	+ 4 000.00 €	159 500.00€
<b>Total Dépenses – Chapitre 23</b>	<b>908 637.67€</b>	<b>+ 111 546.00 €</b>	<b>1 020 183.67€</b>

	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
<b>Recettes</b>			
<b>Opération 125 : Appel projet plantation de haies 2011/2012</b>			
Compte 1326 : Subvention Agence de l'eau	25 216.00€	-25 216.00€	0 €
Compte 1321 : Subvention Europe	25 216.00€	-25 216.00€	0 €
<b>Opération 131: Ripisylve T5</b>			
Compte 1326 : Subvention Agence de l'eau	35 117.00€	- 8 345.00€	26 772.00 €
Compte 1322 : Subvention Région Rhone Alpes	35 117.00€	- 8 345.00€	26 772.00 €
Compte 1323 : Subvention CG 01	17 558.00€	-4 172.50 €	13 385.50€
<b>Opération 107: Les Oures</b>			
Compte 1326 : Subvention Agence de l'eau	56 050.00€	-43 618.50 €	12 431.50€
Compte 1322 : Subvention Région Rhone Alpes	33 630.00€	- 23 541.00€	10 089.00€
<b>Total Recettes – Chapitre 13</b>	<b>227 904.00 €</b>	<b>- 138 454.00 €</b>	<b>89 451.00 €</b>
• <i>Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées</i>			
Compte 1641 : Emprunt	0 €	+ 250 000.00 €	250 000.00 €
<b>Total Recettes – Chapitre 16</b>	<b>0 €</b>	<b>+ 250 000.00 €</b>	<b>250 000.00 €</b>



	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
<u>Section de fonctionnement</u>			
Dépenses :			
<b>• Total Chapitre 12 : Charges de personnel</b>	<b>156 310€</b>	<b>+5 308€</b>	<b>161 618€</b>
Compte 64131 : Rémunération	20 070€	+3 373€	23 443€
Compte 6332 : FNAL	90 €	10 €	100 €
Compte 6336 : Cotisation au CN, CG de la FPT	1 680€	95 €	1 775€
Compte 6338 : Cotisation solidarité	255 €	15 €	270 €
Compte 6451 : Cotisation à l'URSSAF	16 700€	+1 390€	18 090€
Compte 6453 : Cotisation caisses retraites	17 450€	165 €	17 615€
Compte 6454 : Cotisation Assedic	1 450€	260 €	1 710€
Recettes :			
<b>• Total Chapitre 74 : Dotations et participations</b>	<b>307 398€</b>	<b>+5 308€</b>	<b>312 706€</b>
Compte 7472 : Participation Région	57 187€	+2 654€	59 841€
Compte 7478 : Participation Agence de l'eau	102 777€	+2 654€	105 431€

<u>DM N°4 : virements de crédits</u>			
	Montant budgétisé	Virements de crédits	Montant après modification
<u>Section de fonctionnement</u>			
Dépenses :			
<b>• Total Chapitre 12 : Charges de personnel</b>	<b>161 618 €</b>	<b>+1 327€</b>	<b>162 945 €</b>
Compte 64131 : Rémunération	23 443€	+1 327€	24 770€
Compte 022 – dépenses de fonctionnement imprévues	1 498 €	-1 327 €	171 €

Le Président soumet cette proposition au Comité Syndical,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus

## 9 – RECONDUCTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Suite au bilan financier présenté précédemment, Monsieur Mégard rappelle que le recours à l'emprunt sur le moyen terme ne résoudra pas à lui seul des problèmes de trésorerie une grande partie de l'année 2013. Afin de palier à ce déficit du à l'attente du versement des subventions, le syndicat possède une ligne de trésorerie de 200 000 euros qui arrive à échéance début décembre.

Une mise en concurrence de plusieurs établissements financiers a été faite.

Aussi après une mise en concurrence, seules 2 banques ont répondu :

- La banque postale
  - o Des frais d'ouverture de ligne à 20% soit 400 €
  - o Un montant global de la ligne de 200 000 €.
  - o Taux : EONIA (0.094%) + marges (entre 2 et 2.10%)
- Le Crédit Agricole Centre Est avec un taux indexé sur le T4M (0.11%) +2.7% de marge ce qui nous fait à l'heure actuelle un taux variable à 2.81%
  - o Des frais d'ouverture de ligne à 20% soit 400 €
  - o Un montant global de la ligne de 200 000 €.

Alice précise que le montant des intérêts prévisionnels pour l'année 2013 est de 2 000€.

La banque postale ne pouvant faire d'offre ferme écrite, et ayant déjà une démarche engagée

auprès du crédit agricole avec l'emprunt, Monsieur Megard propose de retenir l'offre du crédit agricole.

Le Président soumet au vote l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre Est,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité, le Président à procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 200 000€ avec le Crédit Agricole Centre Est,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

## 10 – MODIFICATION DES STATUTS DU SRTC

---

Monsieur Mégard rappelle que les statuts du syndicat prévoient que le calcul des cotisations de ses membres se base entre autre sur la base de la taxe professionnelle de chacun de ses membres. Hors depuis la dernière réforme des collectivités territoriales et plus particulièrement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 la taxe professionnelle a été officiellement remplacée par un ensemble de dispositifs.

Lors du vote du budget ce problème a été soulevé. Depuis le bureau a cherché une solution de remplacement.

Compte tenu qu'il ne reste que deux ans et demi avant la fin du contrat de rivière et que l'Etat a mis en place un système de compensation pour que les communes touchent à peu près le produit de la taxe professionnelle de 2010, ce dernier propose de remplacer dans les statuts la valeur de la taxe professionnelle par une constante Y fixée dans les statuts et qui serait égale à la base de la TP de 2010.

Les propositions de modifications apportées aux statuts apparaissent en bleu.

Monsieur Mégard précise qu'une fois la modification des statuts validée par le comité syndical, chacun des membres du syndicat : communes et communauté de communes devront délibérer pour en accepter les modifications. Si aucune délibération n'est prise dans les 3 mois suivants cette dernière, l'avis de la commune est réputée favorable. La décision finale incombe au Préfet et est prise selon les règles de la majorité qualifiée qui est égale au 2/3 des communes qui représentent la moitié de la population.

### **Contribution des communes :**

- 20% sur la surface de la commune incluse dans le bassin versant.
- 50% sur la population légale pondérée par la surface versante :  
$$\text{population totale légale} \times \left( \frac{\text{surface de la commune incluse dans le bassin versant}}{\text{surface totale de la commune}} \right)$$
- 30% sur la richesse communale pondérée par la surface versante :  
$$\left( \text{Total des 4 bases d'imposition de l'année } n-1 \right) \times \left( \frac{\text{surface de la commune incluse dans le bassin versant}}{\text{surface totale de la commune}} \right) -$$
  
**[(Bases annuelles de la Taxe d'Habitation + Bases annuelles de la Taxe Foncière Bâtie + Bases annuelles de la Taxe Foncière Non Bâtie) + Y (constante fixée dans le tableau joint en annexe)] x [(surface de la commune incluse dans le bassin versant) / (surface totale de la commune)]**

### **Contribution de la CC Val de Saône Chalaronne :**

**Pour les actions communes à tout le territoire et non comprises dans les actions propres au bassin versant de la Chalaronne pour lesquelles les communes de St Didier/Ch, St Etienne/Ch et Thoissey participent individuellement par ailleurs, la contribution de la communauté de communes Val de Saône Chalaronne est :**

- 20% sur la surface de la communauté de communes incluse dans le bassin versant.
- 50% sur la population légale pondérée par la surface versante :  
$$\text{population totale légale} \times \left( \frac{\text{surface de la Communauté de communes incluse dans le bassin versant}}{\text{surface totale de la communauté de communes}} \right)$$

- 30% sur la richesse intercommunale pondérée par la surface versante :  

$$\frac{(\text{total des 3 bases d'imposition des communes et de la TPU de chaque commune de l'année n-1}) \times ((\text{surface de la Communauté de Communes incluse dans le bassin versant}) / (\text{surface totale de la Communauté de Communes}))}{100}$$

**[(Addition des bases annuelles de la Taxe d'Habitation des 7 communes membres de la CC VdSC + Addition des bases annuelles de la Taxe Foncière Bâtie des 7 communes membres de la CC VdSC + Addition des bases annuelles de la Taxe Foncière Non Bâtie des 7 communes membres de la CC VdSC) + Addition des 7 constantes Y des 7 communes membres de la CC VdSC (constante fixée dans le tableau joint en annexe)] x [(surface de la commune incluse dans le bassin versant) / (surface totale de la commune)] »**

Communes	Y
ABERGEMENT-CLEMENCIA	42 870
AMBERIEUX-EN-DOBES	771 966
BANEINS	40 748
BEY	90 985
BIRIEUX	180 201
BOULIGNEUX	61 351
CHANEINS	451 746
CHAPELLE-DU-CHATELARD	316 628
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	18 110 150
CRUZILLES-LES-MEPILLAT	48 951
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	106 544
FRANCHELEINS	212 155
GARNERANS*	142 606
GENOUILLEUX	161 085
GUEREINS	1 819 369
ILLIAT*	277 422
JOYEUX	18 181
LAPEYROUSE	105 344

Communes	Y
MARLIEUX	610 042
MOGNENEINS*	225 367
MONTCEAUX	345 449
LE MONTELLIER	37 063
MONTHIEUX	483 991
PEYZIEUX-SUR-SAONE*	110 074
RELEVANT	121 783
SAINT-ANDRE-DE-CORCY	5 579 065
SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE*	2 819 060
SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE*	393 185
SAINT-MARCEL	93 013
SAINTE-OLIVE	76 092
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	3 411 238
SANDRANS	146 485
THOISSEY*	501 880
VALEINS	53 187
VILLARS-LES-DOBES	5 995 762

Le Président soumet au vote la modification des statuts du SRTC au Comité Syndical,  
 Le Comité Syndical après en avoir délibéré,  
 ADOPTE, à l'unanimité, les nouveaux statuts du Syndicat des Rivières des Territoires de  
 Chalaronne  
 DONNE, tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.  
 Alice précise qu'un courrier sera envoyé aux communes avec un modèle de délibération.

## 11 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MEGARD précise qu'un comité syndical est prévu le 14 novembre prochain. Il demande si une commune se porte volontaire pour accueillir cette réunion. La commune de Saint Etienne propose de l'organiser sur sa commune.

Monsieur Dubost demande ce qu'il en est pour l'entretien des haies plantées cette année. Une décision a-t-elle été prise. Yannick explique qu'aucun budget n'avait été prévu initialement pour l'entretien. Il propose de comptabiliser les arbres morts et que si les 85% de reprise ne sont pas atteints, l'entreprise viendra procéder au remplacement. Yannick précise que les herbes présentes seront détruites avec le gel. Alice rajoute que l'ONF pense que cela procure une protection supplémentaire en période hivernale.

Monsieur Deplatière demande si le syndicat a été consulté concernant l'extension du GAEC des Hirondelles sur la commune de la Chapelle du Chatelard. Monsieur Mégard précise que le syndicat en a été informé aujourd'hui. Yannick s'est donc déplacé sur la commune pour prendre connaissance du dossier. Le projet concerne l'extension de l'atelier avicole du GAEC : il passerait de 20 600 équivalents volailles à 53 600. Compte tenu du peu de temps imparti pour prendre

connaissance du dossier, il est difficile pour le syndicat de se faire une idée sur le projet. A première vue, tous les éléments réglementaires concernant les distances d'épandages et le dimensionnement des fosses sont respectés dans le dossier. Monsieur Clayette demande si un avis a été demandé au syndicat. Le syndicat indique que non. L'inquiétude de Messieurs Clayette et Deplatière concerne les champs captants. En effet ils sont situés à proximité du site d'élevage (600mètres) et sont susceptibles d'être concernés par des risques de pollution.

Monsieur Deplatière précise que dans l'étude impact il est écrit que le champ captant n'est pas vulnérable alors que dans un rapport du Préfet, il avait été écrit l'inverse. L'enquête publique s'est terminée aujourd'hui. Une pétition circule sur la commune. Il est entendu que la démarche n'a pas pour but d'empêcher le GAEC de travailler mais de protéger la ressource en eau potable des communes environnantes.

La séance est levée à 22h25.

Le Président,  
Christophe MEGARD

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom, positioned below the printed name.